

L'Union nigériane du Cameroun

Le pouvoir d'une communauté acéphale dans la diaspora

THOMAS LOTHAR WEISS

ÉMANANT D'UNE CONJONCTION de facteurs autant économiques qu'historiques et politiques, la présence de nombreux Nigériens au Cameroun anglophone est un des faits marquants de la géographie humaine de cette partie du pays. En raison d'une histoire coloniale tumultueuse, on observe depuis longtemps une forte mobilité des populations nigérianes à travers la ligne frontalière vers l'espace camerounais.

Longeant la frontière avec le Nigeria dans sa section méridionale, deux des dix provinces du Cameroun sont d'expression anglophone : la province du Sud-Ouest et la province du Nord-Ouest. En dépit d'un héritage colonial commun, leurs caractéristiques sociales et culturelles divergent. Tandis que les populations du nord-ouest s'articulent en une organisation socio-politique centralisée et ordonnée autour de puissantes chefferies, le sud-ouest est peuplé de communautés acéphales dotées de structures moins hiérarchisées. Cette particularité, déjà exploitée par les premiers colonisateurs, explique pourquoi le Sud-Ouest facilite davantage l'implantation d'immigrés nigériens que la province du Nord-Ouest. Le nombre de migrants nigériens résidant dans la seule province du Sud-Ouest peut être estimé à 160 000 personnes, ce qui représente plus

ou moins 25 % de la population. Au total, le Cameroun accueille environ 500 000 migrants nigériens.

Le pouvoir de cette communauté nigériane dans la diaspora est fort et, bien que les migrants soient traditionnellement organisés en une structure acéphale, similaire à celle des populations camerounaises autochtones, il est particulièrement intéressant d'observer que la diaspora a favorisé la création d'une unité socio-culturelle dotée d'une organisation atypique, hiérarchisée, permettant aux Nigériens de s'appropriier l'espace et de l'aménager sur le plan économique : l'Union nigériane du Cameroun.

Les Nigériens au Cameroun anglophone

Depuis le début de la colonisation européenne, le Cameroun anglophone a connu une histoire mouvementée qui explique que la communication entre les populations immigrées nigérianes et les populations camerounaises natives ou allochtones a été structurée par les conditions historiques de leur venue autant que par la dynamique économique des migrants. Les facteurs socio-politiques et historiques de la période d'avant 1960 – le Cameroun anglophone était alors une partie intégrante de la

colonie britannique nigériane – et des trois décennies d'indépendance définissent le cadre institutionnel et socio-psychologique dans lequel ces différentes populations se situent actuellement.

La grande majorité des Nigériens au Cameroun provient d'un carré géographique situé entre le fleuve Niger, la Bénoué, le Cross River et le golfe de Guinée. Les Igbo sont de loin l'ethnie majoritaire, suivis des Ibibio, Tiv, Efik et d'un grand nombre de petites ethnies du Sud-Est du Nigeria, mais aussi des Yoruba et Haoussa originaires du nord et du sud-ouest du pays.

Les migrations des Nigériens s'inscrivent dans une logique de confrontation entre populations à visées hégémoniques (Igbo nigériens, Bamiléké et Grassfield camerounais) dans un espace à faible structuration ethnique, plus ou moins brisée par la colonisation allemande. Celle-ci reposait en effet sur les grands complexes agro-industriels, les plantations, essentiellement autour du mont Cameroun, faisant largement appel à une main-d'œuvre allochtone dans une région peu densément peuplée.

Aujourd'hui, la compétition entre les immigrés nigériens et les Camerounais sur place s'exerce dans tous les domaines. Les contacts économiques, culturels, sociaux et politiques entre populations immigrées et autochtones revêtent, entre autres, un caractère particulier à la lumière de la crise économique, des mesures de politique d'ajustement structurel différenciées au Cameroun et au Nigeria, et de la logique de « bouc émissaire » dans laquelle certains Camerounais aiment enfermer les Nigériens résidant dans leur pays. La situation des Nigériens dans la diaspora est en effet extrêmement sensible et soumise à une série de restrictions : le nouveau titre de séjour et le harcèlement permanent de la part des autorités camerounaises n'en représentent qu'une partie. S'y ajoutent, depuis le début de l'année

1994, de nouveaux incidents militaires frontaliers qui embrasent régulièrement les relations des deux pays et leurs opinions publiques. Finalement, la dévaluation du franc CFA a affecté les migrations et les échanges entre le Cameroun et le Nigeria dans la mesure où la logique de la « pompe à francs CFA » s'en est trouvée affaiblie.

Profitant d'un taux de change très favorable face au Naira, la stabilité et la convertibilité du franc CFA ont en fait amené beaucoup de Nigériens à travailler et faire du commerce chez leurs voisins camerounais. La plupart des différentes filières de commerce du Sud-Ouest se trouvent en effet dans les mains des commerçants nigériens qui vont s'approvisionner sur les grands marchés nigériens d'Onitsha, Port Harcourt, Aba, etc. Ces tournées d'approvisionnement s'organisent souvent de manière collective afin de réaliser des économies d'échelle et de profiter des facilités d'échanges transfrontaliers, souvent sous forme de contrebande. Multipliant leurs centres d'intérêt, les Nigériens n'hésitent pas à rapatrier et investir la majeure partie de leurs profits au Nigeria.

Cependant, à une logique de migrations de retour animée par la dévaluation qui rend les exportations informelles du Nigeria vers le Cameroun désormais moins rémunératrices, s'oppose un climat d'insécurité et d'instabilité croissant au Nigeria. La présence de Nigériens au Cameroun anglophone est toutefois toujours importante, puisqu'elle repose sur l'appui d'une structure socio-politique très puissante.

Les communautés acéphales et leur relation à l'espace

Les points de contacts, les interdépendances entre le social et le politique dans une société sont nombreux et les distinctions souvent difficiles à opérer. Ceci s'applique à la perception des problèmes comme à l'analyse des méca-

nismes eux-mêmes. La distinction politique classique, et forcément réductrice, entre sociétés sans État et sociétés avec État est doublée de la distinction sociale entre sociétés « primitives » et sociétés « évoluées ».

Dans la mesure où elles ne disposent pas d'un pouvoir individualisé et pérennisé spécifiquement politique, ni d'institutions de police, de justice et de gouvernement, c'est le noyau familial qui sert de cadre à la vie politique des sociétés acéphales réputées « primitives » en l'absence d'un chef politique. Ignorant le commandement d'un chef autre que celui de la communauté familiale, les sociétés acéphales représentent un type de société où, idéalement – c'est-à-dire rarement – les unités sont aussi multiples qu'égaux entre elles. Les ressemblances entre sociétés acéphales africaines et mélanésiennes invitent à la comparaison. Dans les sociétés mélanésiennes, « *les hommes sont libres et pratiquement égaux : chacun dans la mesure où il dispose d'un lieu d'origine auquel se référer, possède un nom, une parcelle de pouvoir et dès lors une dignité qui le rend complémentaire de ses alliés. Celui qui est à la souche d'un pouvoir est en effet seulement le fondateur d'une relation qui se poursuit ensuite librement dans l'espace* » (Bonnemaison, 1986).

En réalité cependant, le lien entre l'unité de descendance et l'unité territoriale est particulier et repérable seulement dans les entités de dimensions relativement restreintes. En règle générale, une société acéphale comprend plusieurs groupes de descendance pour une même unité territoriale.

Si l'on fait exception des Yoruba et des très rares Haoussa présents au Cameroun anglophone, l'immense majorité des migrants nigériens appartient à ce qu'il est convenu d'appeler les sociétés acéphales. L'organisation sociale et politique des peuples du Sud-Est du Nigeria a été transposée et pérennisée par les migrants de la diaspora au Cameroun depuis plusieurs générations. Disons d'emblée que les struc-

tures socio-politiques des Igbo, l'ethnie nigérienne majoritaire de cette partie du Cameroun, ont fortement influencé l'organisation sociale et politique de la diaspora.

Chez les Igbo, on distingue plusieurs unités socio-politiques : la famille étendue, le quartier, le village, la ville ou groupe de villages, le clan. Ainsi le clan constitue-t-il l'unité sociale et politique la plus sophistiquée (Nzimi, 1972). Par ailleurs, le postulat d'unité géographique n'est pas discriminatoire pour un clan. Souvent, les migrations ont séparé et isolé des groupes appartenant à une même unité mère, ce qui est notamment le cas des Nigériens vivant en diaspora au Cameroun. L'origine et le ciment de ces unités est la parenté et les différents membres ont conscience de leur filiation commune. Cette conscience d'unité et d'interdépendance est favorisée non pas par une soumission formelle à une autorité centrale mais par les fonctions qui incombent à chaque membre de l'unité. Il n'existe aucune autre structure politique que celle basée sur la parenté, il n'y a aucun système institutionnel qui servirait explicitement et exclusivement à maintenir l'unité en tant que telle (Evans-Pritchard, Forde, 1940).

L'organisation acéphale des peuples du sud nigérian est souvent citée comme l'un des facteurs clés dans l'explication de la pénétration et de la domination coloniale britannique différenciée du Nigeria. Les peuples acéphales, supposés être plus faibles dans leur résistance aux pressions des colonisateurs, ont cédé plus facilement que les peuples au nord de l'espace nigérian actuel, où seul l'*indirect rule* a pu venir à bout des populations musulmanes autochtones en s'appuyant sur les structures politiques locales fortement hiérarchisées pour les dominer. Le postulat selon lequel « société acéphale égale société faible » laisse supposer que les sociétés acéphales étaient sans véritable défense structurée contre les avancées coloniales britanniques, ce qui expliquerait pourquoi le

pouvoir colonial a pu soumettre les populations de la frange côtière plus facilement que les ethnies vivant au nord de la frontière dessinée par les fleuves Niger et Bénoué.

Dans le cas précis de la communauté nigériane dans la diaspora et à la lumière de la géographie, la fusion de l'expression sociale mais aussi politique d'une société favorise l'émergence et le développement d'une structure socio-politique spécifique.

Le pouvoir de l'Union nigériane dans la diaspora

Les unités socio-politiques des Nigériens du Sud-Est ont été transférées dans la diaspora. Cependant, considérant l'apparente faiblesse de leurs structures socio-politiques traditionnelles, il est remarquable que les Nigériens aient « inventé » une forme d'organisation collective extrêmement forte et persuasive : l'Union Nigériane du Cameroun. Cette organisation n'a pas d'équivalent au Nigeria et peut être considérée comme un phénomène social typique de la géographie des migrations.

Les regroupements organisés de Nigériens vivant en dehors de leur pays d'origine dans le cadre d'unions tribales ou familiales existent depuis le début des migrations nigérianes systématiques vers le Cameroun, soit dès le lendemain de la Première Guerre mondiale. Les autorités qui ont précédé l'Union nigériane au Cameroun étaient les *tribal unions*, unions tribales. En dépit de leur appellation ethnique, ces unions, dans un grand nombre de regroupements locaux, ne comprenaient pas seulement des ressortissants de l'ethnie qui donnait leur nom à l'Union. La grande majorité des membres des *tribal unions* était cependant igbo. Il n'existait aucun lien organique entre les différents groupes locaux. Chaque groupe était concentré sur sa seule zone – ville ou village – d'implantation. Les *tribal unions* furent dissoutes définitivement par les autorités came-

rounaises au début des années soixante, au cours de la période de « camerounisation ». Les autorités accusaient les unions d'être tribalistes, autoritaires et subversives, et de représenter une menace contre la paix sociale au Cameroun anglophone.

C'est parallèlement à l'installation d'un consulat général nigérian à Buea – préfecture du Sud-Ouest – en 1962 que l'Union nigériane, dans sa forme actuelle, a pris naissance. L'appellation d'Union tribale – trop restrictive – a évolué pour se transformer en Union nigériane – plus fédératrice. Elle n'a cependant pas fondamentalement changé la composition des groupes locaux qui ont vu le jour un peu partout au Cameroun entre 1965 et 1980.

De par sa représentativité et sa force numérique, l'Union Nigériane détient un rôle incontestable dans la vie de cette communauté. L'Union est une association reconnue par le droit camerounais, sans toutefois être reconnue d'utilité publique. L'appellation officielle de l'Union nigériane est *The Nigerian Union in Cameroon*, plus connue sous le sigle NUC. Par ailleurs, la plupart des grandes villes camerounaises possèdent une section ou branche locale. L'Union de Kumba, la plus grande ville de la province du Sud-Ouest, figure parmi les plus importantes, avec plus de 1 200 membres, et les mieux organisées de tout le Cameroun. Son organisation repose notamment sur l'existence d'une Constitution ayant pour ambition de servir d'exemple à l'élaboration de textes fondateurs pour d'autres branches locales. À terme, une plus étroite collaboration entre les branches locales de l'Union, dispersées au Cameroun, serait souhaitée et vivement encouragée par les autorités consulaires et diplomatiques du Nigéria au Cameroun.

L'Union met en avant les principes de démocratie, de transparence et de participation. La prise de décision n'est pas de la responsabilité d'un seul leader, mais d'un conseil d'hommes expérimentés et compétents, d'où une organi-

sation à hiérarchies et pouvoirs multiples ; la multiplication des pôles de pouvoirs impliquant une organisation paritaire, représentative et démocratique. Si tout un chacun doit et veut se reconnaître dans les structures de l'Union nigériane, celles-ci doivent épouser le plus étroitement possible les structures d'organisation des principales ethnies qui s'y retrouvent. Par ailleurs, l'Union constitue un groupe de pression proportionnel au nombre de Nigériens présents au Cameroun. Les organes et en particulier le Comité exécutif, dirigé par le président de l'Union, doivent ainsi représenter avec force et conviction une organisation qui défend les intérêts particuliers et vitaux d'une population minoritaire. L'équilibre entre représentativité, démocratie et force, face à l'extérieur, nécessite une organisation structurelle claire et explicite.

L'Union a pour but de protéger, de défendre et de promouvoir le bien-être des ressortissants nigériens. Elle entend assurer, entre autres, la justice et l'égalité de traitement pour tous les Nigériens dans la diaspora. Ces objectifs s'appliquent par ailleurs sans distinction aucune à tous les Nigériens dans leurs relations entre eux, mais aussi aux relations entre Nigériens et Camerounais. Ce dernier point est jugé particulièrement important dans une période où les Nigériens du Cameroun sont de plus en plus exposés à des injustices et exactions commises à leur égard par des autorités camerounaises. En ce sens, une entité puissante est plus adéquate pour défendre les intérêts individuels et collectifs des Nigériens comparée aux initiatives individuelles et isolées.

S'il est vrai que la Constitution de l'Union et les décisions qui émanent de ses organes n'ont aucune portée juridique en droit camerounais, l'Union est néanmoins respectée par tous les Nigériens ainsi que par les autorités camerounaises. Ce respect est essentiellement dû à deux faits : légitimité et puissance.

L'Union et ses organes disposent en effet d'une double légitimité. L'élection des membres du Conseil Exécutif est démocratique et tenue à échéances régulières. Tout Nigérien membre de l'Union peut concourir à l'un des postes électifs. L'assemblée consultative dispose de la possibilité de renverser le Conseil Exécutif par une motion de censure, si celui-ci agit contre les intérêts généraux de l'Union. Cette légitimité élective de la base et de l'assemblée consultative est doublée d'une légitimité officielle de la part des autorités consulaires du Nigéria au Cameroun. Le consulat général du Nigéria à Buea doit approuver la Constitution dans une procédure de contreseing et investir officiellement tout conseil exécutif nouvellement élu.

La puissance de l'Union s'explique par le nombre important de ses membres – environ 60 % de l'ensemble des Nigériens résidant au Cameroun sont affiliés à une branche locale de l'Union – et le contact régulier que celle-ci entretient avec le consulat nigérien à Buea. Tout problème risquant de susciter des conflits entre Nigériens et autorités camerounaises est reporté au consulat qui le transfère à l'ambassade du Nigéria à Yaoundé. Le cas échéant, celle-ci soumet le problème particulier au gouvernement camerounais. Ainsi, le consulat dispose d'un cahier de doléances, faisant état de tout manquement de la part des autorités camerounaises aux intérêts individuels ou collectifs des Nigériens.

Cependant, c'est sur le front commercial que l'Union peut démontrer toute sa puissance. Les Unions du Sud-Ouest regroupent la grande majorité des commerçants et marchands nigériens des villes et villages de la province où les Nigériens dominent traditionnellement la vente au détail. Un des moyens de pression les plus redoutés de l'Union est le déclenchement de grèves générales des activités de commerce. Forte d'une discipline à toute épreuve de ses adhérents, l'Union nigériane appelle ainsi régu-

lièrement à des grèves générales les jours de marché afin d'obtenir gain de cause (par exemple. libérer des commerçants nigériens arbitrairement emprisonnés, recouvrir des marchandises saisies par la police, diminuer le harcèlement et les restrictions dans la libre circulation des Nigériens, etc.). C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, les marchés du Sud-Ouest furent complètement paralysés – au prix de grosses pertes financières pour la communauté nigérienne – mais les actions couronnées de succès. Cela montre à quel point l'économie et les activités commerciales des villes du Sud-Ouest sont tributaires de la présence et de la dynamique des Nigériens. La réussite de ces journées d'action confère un surplus de notoriété et de pouvoir à l'Union nigérienne.

Avec l'Union nigérienne, les Nigériens disposent d'un groupe de pression puissant et suffisamment fort pour faire entendre leur voix de manière concertée. À la différence d'un parti politique, ce groupe de pression ne vise point l'exercice du pouvoir, mais tente de l'influencer positivement afin d'obtenir des mesures, des lois, des décisions, des actions diverses correspondant aux intérêts qu'il se propose de défendre.

La création et la persistance de l'Union nigérienne au Cameroun démontre que, à la différence des peuples mélanésien étudiés par Joël Bonnemaïson, en répartissant leurs pouvoirs dans des lieux multiples, les Nigériens de la diaspora n'ont pas détruit toute forme possible de pouvoir central. C'est la relation parallèle entre l'organisation de l'espace en tissu de *nexus* (Bonnemaïson, 1986), dont chacun des nœuds est pratiquement autonome mais égalitaire et solidaire, et l'existence de la structure tutélaire de l'Union qui, de par son impératif d'allégeance et sa vocation de domination, assure la pérennisation des unités socio-politiques traditionnelles des sociétés acéphales du sud-est du Nigéria au Cameroun. L'Union nigérienne constitue ainsi un bel exemple d'adaptation de structures socio-politiques aux exigences de l'espace de vie et de ses multiples pressions qui s'exercent sur les migrants dans la diaspora.

BIBLIOGRAPHIE

- Bonnemaïson (J.), 1986. *La dernière île*. Arlea-Orstom, Paris.
- Evans-Pritchard (E.E.), Forde (M.), 1940. *African political systems*. Oxford University Press, London.
- Nzimiro (I.), 1972. *Studies in Ibo political systems. Chieftancy and politics in four Niger States*. Cass Library of African Studies, no. 99, London.